

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 février 2023

Référence
2023_012

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget eau et assainissement M49 de l'année 2022

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme GUILLAUME Michelle, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FINET Hélène (pouvoir à Mme Catherine BONY), M. TRONCHE Aymeric (pouvoir à M. MEGEMONT Etienne)

Absent excusé :

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Objet de la délibération : Délibération sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget eau et assainissement M49 de l'année 2022

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Date de la convocation
21 janvier 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-3-2 et L.1612-12 ;

Date d'affichage
07 mars 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 relatif au budget eau et assainissement. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le compte administratif de l'exercice 2022.

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND
Le : 07 mars 2023

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section fonctionnement	93 711,23 €	169 820,28 €	+ 76 109,05 €
	Section investissement	166 758,64 €	92 645,18 €	- 74 113,46 €

Et

Ceci exposé,

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Publication ou notification du :
07 mars 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** : le compte de gestion du budget eau et assainissement M49 de la commune pour l'exercice 2022
- **DÉCLARE** la conformité du compte de gestion avec le compte administratif du budget eau et assainissement M49 de l'exercice 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

